

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue **lundi 19 novembre 2018**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 18 h 20 heures.

Le Maire, Jacques Marcoux, les Conseillers, André Ducharme, Edward Mierzwinski, Francis Marcoux, Michael Laplume, Bruno Côté et Jason Ball sont présents.

La séance est présidée par le Maire Jacques Marcoux, qui agit également comme secrétaire d'assemblée. Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET PRÉSENCES

Le Maire, Jacques Marcoux, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018 11 31

Il est proposé par Bruno Côté
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DE JOUR Séance extraordinaire 19 novembre 2018 à heures 18h20

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Embauche d'un adjoint intérimaire à la direction générale;
4. Embauche et formation de premiers répondants au Service de sécurité incendie et civile (SSIC);
5. Adjudication du contrat pour la réfection de la Grange Ronde;
6. Appel d'offres pour les plans et devis pour un toit abritant la patinoire municipale
7. Achat de deux indicateurs de vitesse;
8. Fermeture de la séance.

Adopté.

2018 11 32

3- EMBAUCHE D'UN ADJOINT INTÉrimAIRE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mis fin à l'emploi du directeur général secrétaire-trésorier en date du 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit en tout temps disposer d'un officier municipal autorisé à signer tous les effets bancaires et tous les documents officiels en l'absence d'un directeur général secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit également nommer une personne responsable de la *Loi sur l'accès à l'information*;

CONSIDÉRANT QUE l'expérience passée de plusieurs années dans le domaine municipal et la volonté de monsieur Hugues Thivierge d'aider pendant cette période imprévue;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

DE NOMMER monsieur Hugues Thivierge adjoint intérimaire à la direction générale jusqu'au remplacement du directeur général secrétaire-trésorier à la Municipalité et de lui conférer le pouvoir de signer les documents essentiels au bon fonctionnement des affaires administratives municipales.

Adoptée à l'unanimité.

2018 11 33

4- EMBAUCHE ET FORMATION DE PREMIERS RÉPONDANTS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (SSIC)

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2018 11 12, adoptée lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, portant sur l'embauche et la formation de premiers répondants doit être abrogée;

CONSIDÉRANT QUE le SSIC requiert deux nouveaux premiers répondants afin de pourvoir deux postes devenus vacants sur les 16 postes prévus;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur administratif du SSIC et son Etat-Major ont rencontré deux candidats potentiels très motivés et recommandent leur embauche comme premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jason Ball
et résolu

D'ABROGER la résolution numéro 2018 11 12;

D'EMBAUCHER, madame Amanda Andrews-Wuthrich et monsieur Stéphane Gauthier, à titre premiers répondants pour le service de sécurité incendie et civile du Canton de Potton sur la recommandation du SSIC;

D'AUTORISER aussi Bruno Côté, élu, à suivre la formation suite à l'entente prise entre l'état-major et le conseil municipal le 22 octobre 2018, pour éventuellement devenir premier répondant selon les conditions suivantes : qu'il rencontre les critères de la directive POT-003 consistant en un minimum de présences aux entraînements et aux appels d'intervention soit du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019. Une fois ces conditions rencontrées, il sera embauché comme premier répondant.

ET D'AUTORISER le paiement des coûts de formation et des 60 heures passées en formation, au taux prévu pour les premiers répondants, soit le salaire minimum, ainsi que les frais de déplacement et de repas afférents sur présentation des pièces justificatives, conformément au règlement numéro 2010-381.

Adoptée.

(Le conseiller Bruno Côté déclare son intérêt et s'abstient)

2018 11 34

5- ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX LA RÉFECTION DE LA GRANGE RONDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour les travaux de coffrages reliés à la réfection des fondations de la Grange Ronde;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été reçues pour les travaux de coffrages;

CONSIDÉRANT QUE Rock Simard 2002 inc. a soumis un prix forfaitaire pour la fourniture de main-d'œuvre, des matériaux, des équipements et de la machinerie pour les travaux de coffrages;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé Edward Mierzwinski
et résolu

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de coffrages reliés à la réfection des fondations de la grange ronde à Rock Simard 2001 pour le prix forfaitaire de 45 000\$ taxes en sus;

ET D'AUTORISER le Gérant du projet, Gespoc inc., à transiger avec l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité.

2018 11 35

6- APPEL D'OFFRES POUR LES PLANS ET DEVIS POUR UN TOIT ABRITANT LA PATINOIRE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris de construire une toiture abritant la patinoire municipale;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde une aide financière à la Municipalité dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

CONSIDÉRANT QU'une étude d'avant-projet a été produite par la firme EXP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit demander des offres de services professionnels pour la production des plans et devis et autres services nécessaires pour la phase finale du projet, puisque le coût présumé excéderait 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a produit un document d'appel d'offres par invitation et par pondération et évaluation des offres en vue d'obtenir des offres de services pour ce mandat (méthode proposée: méthode à deux enveloppe);

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

DE transmettre les documents d'appel d'offres à au moins deux firmes de génie-conseil les invitant à déposer une offre de services pour la production des plans et devis nécessaires;

ET DE FORMER un comité de sélection tel que prescrit par la loi pour évaluer des offres reçues.

Adoptée à l'unanimité.

2018 11 36

7- ACHAT DE DEUX INDICATEURS ÉLECTRONIQUES DE VITESSE

CONSIDÉRANT QUE les indicateurs électroniques de vitesse dont nous disposons jusqu'à maintenant appartiennent à la MRC et que celle-ci les prête en rotation aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'un des deux dont nous disposons a été repris par la MRC aux fins de le prêter ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE celui qui reste risque d'être repris également;

CONSIDÉRANT nos efforts de réduction de la vitesse sur la rue Principale de l'agglomération de Mansonville;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Bruno Côté
et résolu

QUE l'achat de deux indicateurs de vitesse électroniques soit autorisé et que la facture de 9955\$, taxes en sus, soit acquittée.

Adoptée à l'unanimité.

8- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michael Laplume et résolu que la séance soit levée à 19 h 15.

Le tout respectueusement soumis,

Jacques Marcoux
Maire

Je, Jacques Marcoux, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.